

DECLASSEMENT PARTIEL DE VOIRIES COMMUNALE

**Rue Vincent Van Gogh, rue Fontaine de Vaucluse et Allée de
la Sorgue souterraine**

Cavaillon - Quartier Dr Ayme

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

SOMMAIRE DU DOSSIER

1. **Délibération du conseil municipal** en date du 12 décembre 2022
2. **Note procédurale :**
 - Textes régissant l'enquête publique et la décision pouvant être adoptée au terme de celle-ci ;
 - Autorités compétentes pour prendre la décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête.
3. **Plan de situation**
4. **Notice explicative**
5. **Plans parcellaires**
 - Limites existantes de la voie communale, des parcelles riveraines et des bâtiments existants
 - Limites projetées de la voie
6. **La liste des propriétaires** des parcelles comprises, en tout ou partie, dans l'emprise du projet ;
7. **Annexes**
 - Plan des parcelles riveraines de la rue Vincent Van Gogh, rue Fontaine de Vaucluse et l'Allée de la Sorgue souterraine
 - Document d'arpentage de la future parcelle
 - Comptage routier automatique de la circulation rue Vincent Van Gogh

1.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022



EXTRAIT

du Registre des délibérations du
Conseil Municipal

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Formalités de publicité effectuées le :

Service Redynamisation Urbaine
Délibération n° 39

ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLASSEMENT PARTIEL RUE VINCENT VAN GOGH, RUE FONTAINE DE VAUCLUSE ET ALLEE DE LA SORGUE SOUTERRAINE

L'an deux-mille vingt-deux et le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAILLON, convoqué le 5 décembre 2022 par M. Gérard DAUDET, Maire en exercice, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances.

Nombre de conseillers : • en exercice : 35 • présents : 28 • procurations : 7 • Absent : 0

PRESENTS :

AMOROS Elisabeth, ATTARD Alain, BALLAND Pierre-Charles, BASSANELLI Magali, BLANCHET Fabienne, BOURSE Etienne, CARLIER Roland, CLEMENT Marie-Hélène, COURTECUISSÉ Patrick, DAUDET Gérard, DECHER Martine, DERRIVE Éric, DU PORT DE PONCHARRA Maria-Térésia, GRAND Joëlle, JUSTINESY Gérard, LIBERATO Fabrice, LUCY Laëtitia, NEGRE Lionel, PAIGNON Laurence, PALACIO Céline, PEYRARD Jean-Pierre, PIERI Julia, PONTET Annie, RIVET Jean-Philippe, ROUX Isabelle, SELLES Jean-Michel, VIRAG Jean-Michel, VOURET Eric.

PROCURATIONS :

BOURNE Christèle donne procuration à DAUDET Gérard
DAUPHIN Mathilde donne procuration à PIERI Julia
DOCHE Gilles donne procuration à Patrick COURTECUISSÉ
FARAVEL-GENESTON Nathalie donne procuration à CLEMENT Marie-Hélène
GROS Marion donne procuration à BASSANELLI Magali
SERRE Anaïs donne procuration à LIBERATO Fabrice
ROCHE David donne procuration à AMOROS Elisabeth

ABSENT :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
M LIBERATO Fabrice est désigné secrétaire de séance



Suite de la délibération n° 39 du Conseil municipal du 12 décembre 2022

Monsieur Gérard DAUDET, le maire, expose :

Le quartier du Docteur Ayme bénéficie d'un important projet de renouvellement urbain (NPNRU) dont l'un des enjeux est la diversification résidentielle. A ce jour le quartier compte 100% de logements sociaux. Le programme de rénovation urbaine vise ainsi à réduire cette emprise du logement social à 86%, et par là même, à y introduire de la mixité sociale, notamment via des opérations ciblées sur de futures acquisitions sociales à la propriété.

Cela renvoie à une volonté de préservation de la cohésion sociale. Il s'agit d'implanter des logements privés et attractifs, afin de diversifier les caractéristiques de la population et de créer une nouvelle dynamique. Le NPNRU permettra la création de 170 logements en diversification (toutes opérations confondues) et permettra dès lors de diminuer la part du logement social.

Dans cet objectif, la recherche de réserves foncières a permis de mettre en évidence des voiries ou délaissés de voirie en capacité de recevoir des projets immobiliers. C'est le cas d'une partie de la rue Vincent Van Gogh, rue Fontaine de Vaucluse et l'Allée de la Sorgue souterraine.

Leur requalification permettra d'améliorer les conditions de circulation dans la partie sud du quartier du docteur Ayme, et dégagera le foncier nécessaire à la production de nouveaux logements. La voie de circulation sera réduite à 2 x 1 voie et rejoindra le faubourg des Condamines en contournant la parcelle de diversification au Nord.

Conformément au code de la voirie routière, le déclassement sera prononcé par délibération du Conseil Municipal après enquête publique. Le dossier d'enquête publique sera notamment constitué de :

- La délibération de mise à enquête,
- La notice explicative du projet
- Un plan de situation des voies concernées et un plan parcellaire,
- Un document d'arpentage,
- La liste des propriétaires des parcelles riveraines, au droit des aliénations futures ;

Vu l'avis de la commission Affaires sociales, solidarité et vie associative du 29 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'engagement de la procédure de déclassement partiel de la rue Vincent Van Gogh, rue Fontaine de Vaucluse et l'Allée de la Sorgue souterraine ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer une enquête publique de déclassement

Le conseil municipal adopte la question à l'unanimité.



Suite de la délibération n° 39 du Conseil municipal du 12 décembre 2022

Ainsi délibéré,

A Cavaillon, le 13 décembre 2022

Le Maire,


Gérard DAUDET

Le Secrétaire,


Fabrice LIBERATO

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 2

- Carte de l'état actuel de la voirie qui traverse la parcelle concernée par de la diversification de l'offre de logement
- Carte du dévoiement qui serait opéré pour parvenir à débloquer du foncier et y développer une diversification de l'offre de logement

Conformément aux dispositions du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et/ou de son affichage.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

004 219400356 20221213 39duCMdu121222a DL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

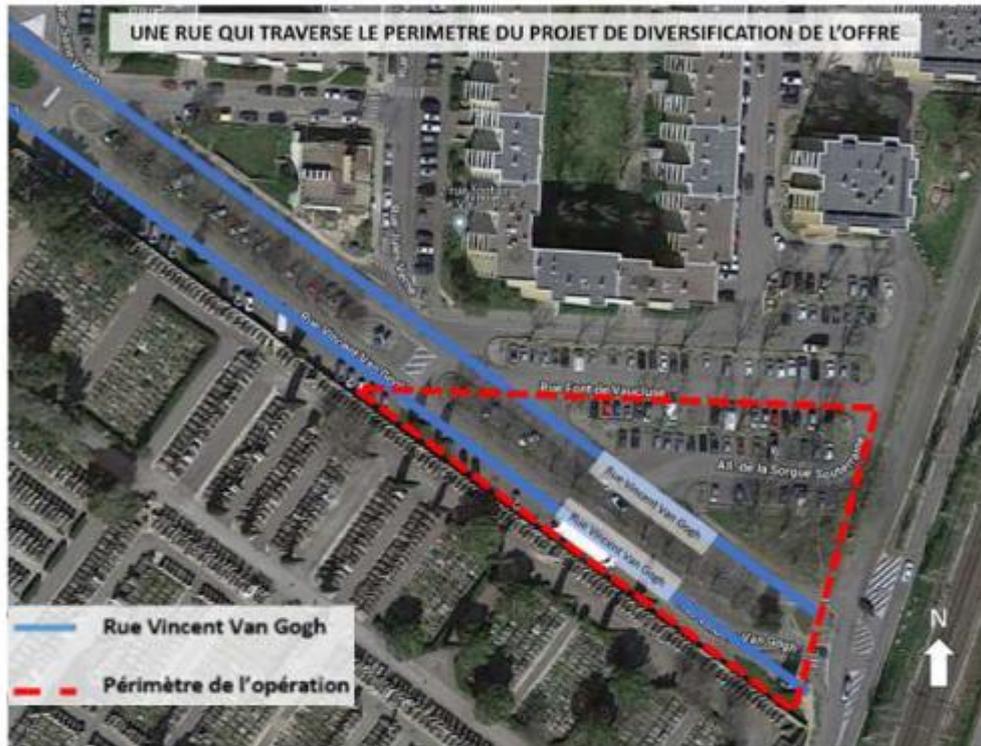
Affichage : 16/12/2022

Pour l'usage des services de la ville de Cavaillon



Annexe 1

Carte de l'état actuel de la rue Vincent Van Gogh, une rue qui traverse la parcelle concernée par de la diversification de l'offre de logement



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

004 210400356 20221213 39duCMdu121222a DL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

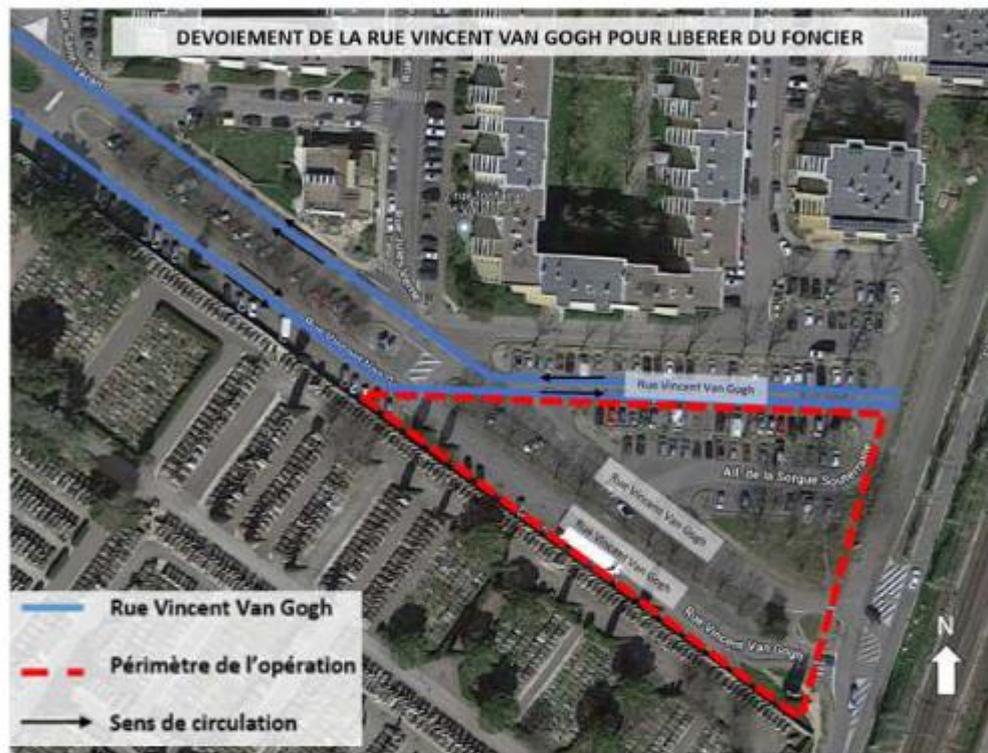
Affichage : 16/12/2022

Pour le voir en contexte sur le site de la ville



Annexe 2

Carte du dévoiement qui serait opéré pour parvenir à débloquer du foncier et y développer une diversification de l'offre de logement



2. NOTE PROCEDURALE

Textes régissant l'enquête publique et la décision à adopter au terme de celle-ci
Autorités compétentes pour prendre la décision à adopter au terme de l'enquête.

1. Rappels des textes régissant la procédure

Code de la Voirie Routière :

TITRE IV section 1 – emprise du domaine public routier communal

- Articles L141.3 et L141.4
- Articles R141.4 à R141.9 (Enquête publique relative au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales).

Code des Relations entre le Public et l'Administration

TITRE III chapitre IV – Enquêtes Publiques

- Articles L134.1, L134.2, L134.5
- Articles R 134.5 à R134.13

Insertion de l'enquête publique dans la procédure administrative

Les principales étapes procédurales lors de l'élaboration du déclassement partiel de la rue Vincent Van Gogh, rue Fontaine de Vaucluse et l'Allée de la Sorgue souterraine sont les suivantes :

- Délibération du conseil municipal de mise à l'enquête du dossier de déclassement partiel d'une voirie communale
- Réalisation du dossier d'enquête publique (pièces techniques et administratives)
- Décision du Maire de Cavaillon désignant le commissaire enquêteur
- Mise au point du déroulement de l'enquête entre la commune et le commissaire enquêteur
- Arrêté municipal portant ouverture de l'enquête publique relative au déclassement partiel de la rue Vincent Van Gogh, rue Fontaine de Vaucluse et l'Allée de la Sorgue souterraine

Le projet de déclassement partiel de la rue Vincent Van Gogh, rue Fontaine de Vaucluse et l'Allée de la Sorgue souterraine est soumis à enquête publique par le Maire. Cette enquête publique intervient avant l'approbation du déclassement partiel et permet au public de consulter l'ensemble des pièces.

Ainsi, chacun peut faire part de son avis sur le projet et prendre connaissance du dossier de déclassement.

Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête

Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet son rapport au maire dans un délai d'un mois. Ce rapport contient les observations recueillies lors de l'enquête publique ainsi que les conclusions motivées. Il est assorti d'un avis favorable ou non, avec ou sans réserve.

L'avis a pour but d'éclairer l'autorité compétente pour prendre la décision.

À la suite de l'enquête publique, le dossier sera soumis et le déclassement sera alors proposé à l'approbation du Conseil municipal.

2. Autorité compétente

La gestion de la voirie communale, et donc les procédures de classement/déclassement des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal. Toute décision de classement/déclassement de voirie communale doit donc faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, prise selon les cas de figure après une procédure d'enquête publique.

Lorsque les conclusions du commissaire enquêteur sont défavorables, le Conseil municipal peut passer outre par une délibération motivée (Code de la Voirie routière, article L 141-4).

L'autorité compétente est donc :

La ville de CAVAILLON, et son conseil municipal

Mairie de CAVAILLON

Place Joseph Guis - BP 80037

84301 Cavaillon Cédex.

3. Déroulement de la procédure

Celle-ci est organisée selon les modalités réglementées définies par le Code des Relations entre le Public et l'administration et le Code de la Voirie Routière.

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLASSEMENT SOUMISE À ENQUÊTE PUBLIQUE

Délibération du conseil municipal de mise à l'enquête du dossier de déclassement/déclassement de voirie communale

Établissement du dossier d'enquête publique
(Pièces techniques et administratives)

Désignation du commissaire enquêteur par le Maire

Signature par le Maire de l'arrêté d'ouverture d'enquête

Mesures de publicité
Affichage de l'arrêté d'ouverture d'enquête
Publication de l'avis d'enquête dans 2 journaux locaux
Notification individuelle

Enquête publique (15 jours)
Rappel par 2nde publication de l'avis dans 2 journaux locaux

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur à la collectivité (1 mois)

Délibération du conseil municipal

Publication ou affichage

Transmission d'une copie du dossier au service du cadastre pour modification parcellaire

Modification du tableau de classement de la voirie communautaire et communale

3. PLAN DE SITUATION



© NORD

VUE AÉRIENNE

4. NOTICE EXPLICATIVE

1. Objet de l'enquête publique

Objet :

La présente enquête publique porte sur le déclassement partiel de la rue Vincent Van Gogh, rue Fontaine de Vaucluse et l'Allée de la Sorgue souterraine situées au sud du quartier Dr Ayme à Cavaillon (Vaucluse) sur une portion de 4 671 m², incluse dans le périmètre du projet de renouvellement urbain contractualisé avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) dans lequel la mairie s'est inscrite.

Un projet de diversification de l'offre de logement intégré à un projet plus global : le NPNRU :

Le Nouveau Programme Nationale pour la Rénovation Urbaine (NPNRU) de Cavaillon a été contractualisé le 29 avril 2021 avec l'ANRU et les différents partenaires du programme (Ville de Cavaillon, l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, Action Logement, Département de Vaucluse, Grand Delta Habitat, Région PACA, Banque des territoires, etc).

Cavaillon est une ville de 27 000 habitants. Le nombre de personnes vivant en quartiers prioritaires (QPV 1 et 2) est de 6169. Ce sont ainsi 23 % des Cavaillonnais qui résident dans ces quartiers marqués par une grande fragilité socio-économique et une insécurité liée aux trafics de stupéfiants. Ceci permet d'appréhender d'emblée la nécessité d'un engagement fort des politiques publiques en matière d'habitat, de sécurité, de services publics ou encore d'accompagnement à l'éducation, la parentalité, la santé et l'insertion.

Le QPV 1 regroupe à lui seul 5069 habitants, Il englobe plusieurs quartiers dont celui du Docteur Ayme. Ce quartier a fait l'objet d'un premier programme de rénovation urbaine entre 2010 et 2016. Cette 1ère opération a consisté en la démolition d'une tour de 56 logements (intégralement reconstitués sur la commune), la rénovation de 319 logements et des réaménagements qualitatifs et sécurisants d'espaces urbains ;

A l'issue de cette 1ère opération et convaincue du bienfondé d'une politique globale de rénovation urbaine, la ville de Cavaillon a souhaité engager un nouveau programme pour achever la réhabilitation du quartier du Docteur Ayme, et prendre en compte les résidences de Saint Martin et des Condamines. Une convention de préfiguration a été finalisée le 31 mars 2017, pour parvenir à un programme de 71 millions d'euros, acté le 29 avril 2021 intégrant 145 démolitions, 770 réhabilitations de logements, l'implantation de nouveaux services publics, des aménagements urbains et paysagers de qualité.

La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle

La stratégie urbaine validée par les partenaires a fixé l'objectif d'un taux de 88 % de logements locatifs sociaux sur le périmètre à l'issue du programme. Pour atteindre cet objectif, un volume de 145 démolitions a été validé par Grand Delta Habitat et des aménagements importants vont permettre de libérer plusieurs parcelles destinées à accueillir des programmes de diversification.

La stratégie de diversification de l'offre du quartier en termes d'habitat prend en compte les principaux constats issus de l'analyse du marché immobilier local suite à l'étude réalisée dans le cadre du protocole :

- Forte concurrence des communes périphériques (nouvelles constructions en grande partie sur typologie individuelle)
- Manque d'attractivité de la commune centre (image dégradée)
- Faibles capacités des ménages de la commune de Cavaillon

Afin de réussir cette stratégie, la ville de Cavaillon s'appuiera sur 3 leviers :

1. Offrir des produits immobiliers en accession compétitifs (TVA à taux réduit, minoration du coût du foncier)
2. Diversifier l'offre en termes de typologie en proposant davantage de logement type T2/T3
3. Compléter l'offre par des programmes locatifs privés de qualité avec des produits Action Logement et une offre complémentaire loi Pinel

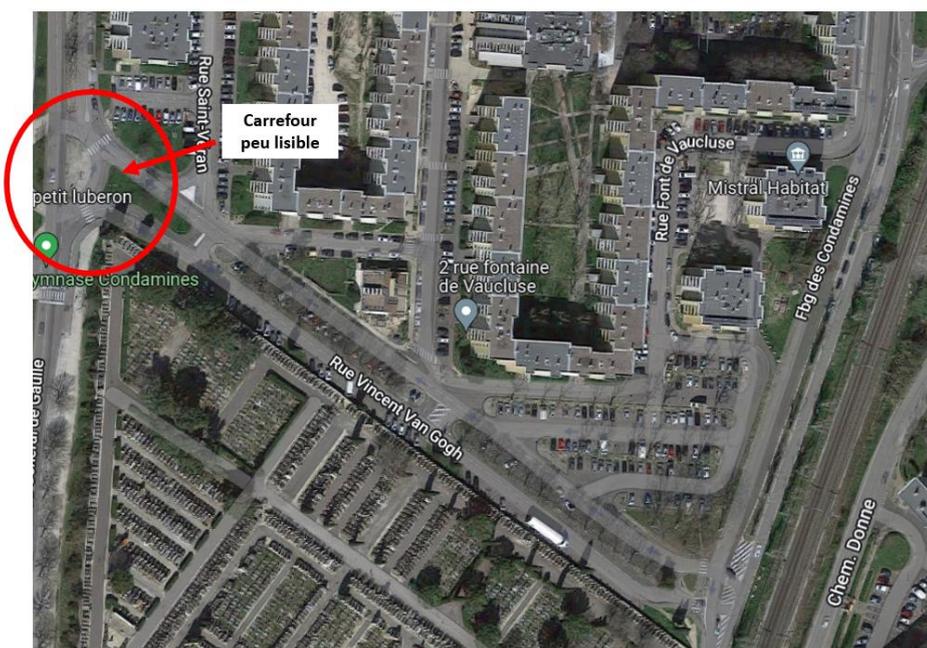
La stratégie adoptée doit permettre de répondre aux besoins des différents types de ménages aussi bien à travers l'accession privée que de la location privée ou du logement social.

Pour réussir cette stratégie résidentielle, la ville de Cavaillon mettra en place les conditions pour une diversification de l'offre de logement. Elle sera particulièrement attentive aux futurs programmes immobiliers proposés. Toutes les opérations immobilières qui se réalisent dans le périmètre du NPNRU feront l'objet d'un examen attentif des services de la mairie notamment pour se conformer aux prescriptions architecturales et paysagères définies dans le périmètre du NPNRU (taille de résidence, typologie, qualité des matériaux, prix de vente etc).

Opération cimetière Vincent Van Gogh : cette parcelle créée avec la requalification de la rue Vincent Van Gogh offre la possibilité d'une construction de 55 logements en accession libre sur 2 400 m² de surface de plancher. Située en bordure de quartier elle offrira un accès rapide au centre-ville de Cavaillon dans un environnement calme.

Le projet sur la rue Vincent Van Gogh, rue Fontaine de Vaucluse et l'Allée de la Sorgue souterraine

Le carrefour avec l'avenue du Général De Gaulle est aujourd'hui peu lisible et l'avenue peu sécurisée pour les piétons ce qui augmente le risque d'accident de la circulation. La requalification de la rue Vincent Van Gogh, offre une opportunité pour travailler à une meilleure fonctionnalité du carrefour et de la circulation sur cette rue ainsi que la création de logements. L'espace de stationnement sera ainsi clairement séparé de l'espace de circulation. Les nouveaux logements ont pour objectif d'apporter de la diversification, en lieu et place d'un parking aujourd'hui sous-occupé par les habitants.



Identification du carrefour peu lisible

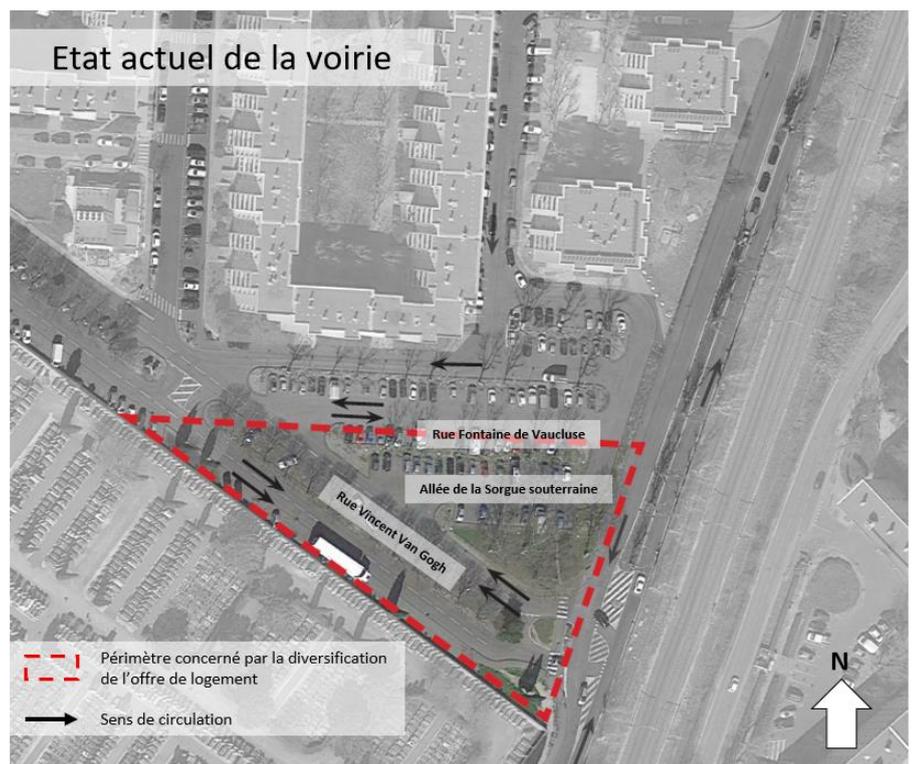
Le déclassement partiel de la rue Vincent Van Gogh, rue Fontaine de Vaucluse et l'Allée de la Sorgue souterraine permettra de débloquer du foncier pour y réaliser une opération de diversification de l'habitat en secteur QPV 1 où la part des logements sociaux y est prépondérante. Cette diversification de l'habitat doit permettre de poursuivre un objectif majeur du NPNRU qu'est la mixité sociale. Cette notion se traduit par la coexistence sur un même espace de groupes sociaux aux caractéristiques diverses. Cela renvoie à une volonté de préservation de la cohésion sociale et garantirait l'égalité des chances. En d'autres termes, il s'agit d'implanter des logements privés et attractifs dans un secteur où il n'y a que du logement social. A ce jour, le secteur comprend 100% de logements sociaux. Le NPNRU permettra la création de 170 logements en diversification (toutes opérations confondues) et permettra dès lors de diminuer la part du logement social. L'opération de diversification rue Vincent Van Gogh comprend pour sa part la création de 55 logements.

La rue Vincent Van Gogh sera profondément restructurée, le stationnement sera séparé de la voie de circulation et s'arrêtera au niveau de la parcelle créée pour la diversification. La voie de circulation sera réduite à une voie en double sens et rejoindra le faubourg des Condamines en contournant la parcelle de diversification au Nord.

2. Etat actuel du site

Le périmètre de l'opération de diversification de l'offre :

La parcelle dédiée à l'opération de diversification de l'offre est traversée d'Ouest en Est par la rue Vincent Van Gogh, rue Fontaine de Vaucluse et l'Allée de la Sorgue souterraine, dont le gestionnaire est la commune de Cavaillon. Les rues concernées sont inscrites dans le classement du domaine public communal.



3. Etat futur du site

(Schéma de circulations futur)

Le périmètre sera aménagé pour y réaliser une opération d'environ 55 logements. Un dévoiement de la rue Vincent Van Gogh sera opéré pour maintenir la circulation, tout en libérant du foncier afin d'y déployer l'opération de diversification de l'offre.



CONCLUSION

Les tracés actuels des rues Vincent Van Gogh, Fontaine de Vaucluse et l'Allée de la Sorgue souterraine doivent être déclassés sur leur section existante traversant le périmètre de l'opération de diversification de l'offre. La rue Vincent Van Gogh sera profondément restructurée, le stationnement sera séparé de la voie de circulation et s'arrêtera au niveau de la parcelle créée pour la diversification. La voie de circulation sera réduite à 2X1 voies et rejoindra le faubourg des Condamines en contournant la parcelle de diversification au Nord.

4. incidences et solutions pour les riverains et leurs pratiques de circulations

RIVERAINS IMPACTES

3 parcelles sont impactées et 1 seul propriétaire est concerné par le déclassement, qui est la commune de Cavaillon.

Les parcelles impactées et riveraines sont listées en partie n°6 du dossier.

La parcelle CN 40 est occupée par un cimetière. La parcelle CN 178 est l'actuelle rue Vincent Van Gogh. La parcelle CN 180 constitue des espaces publics en pieds des logements sociaux de Dr Ayme, dont le bailleur social est Grand Delta Habitat.

- ➔ **La rue Vincent Van Gogh permet de faire la liaison entre l'avenue Général de Gaulle et le Faubourg des Condamines. Cette rue permet également de desservir les entrées de quartiers de Dr Ayme Sud, par la rue Saint Véran, la rue Jules Verne et la rue Fontaine de Vaucluse.**
- ➔ **Le dévoiement de la rue Vincent Van Gogh de 2X2 voies en 1X2 voies (double sens de circulation) ne constitue pas une problématique dans la desserte car une requalification de la rue Vincent Van Gogh sera opérée pour la maintenir.**

TRAFICS ACTUELS IMPACTES ET INCIDENCES SUR LES PRATIQUES ET ITINERAIRES DES USAGERS ET RIVERAINS

La rue Vincent Van Gogh a fait l'objet d'une campagne de comptages routiers permettant d'estimer sa fréquentation actuelle. L'étude de comptages figure en partie n°7. ANNEXES

Les chiffres issus des comptages automatiques réalisés sur 2 semaines complètes (en septembre 2022) indiquent qu'aujourd'hui la rue Vincent Van Gogh est emprunté en moyenne quotidiennement par 464 véhicules dans un sens et 598 véhicules dans l'autre. Le passage y est fréquent, d'où l'importance de maintenir un double sens de circulation comme cela est prévu par l'opération de dévoiement.

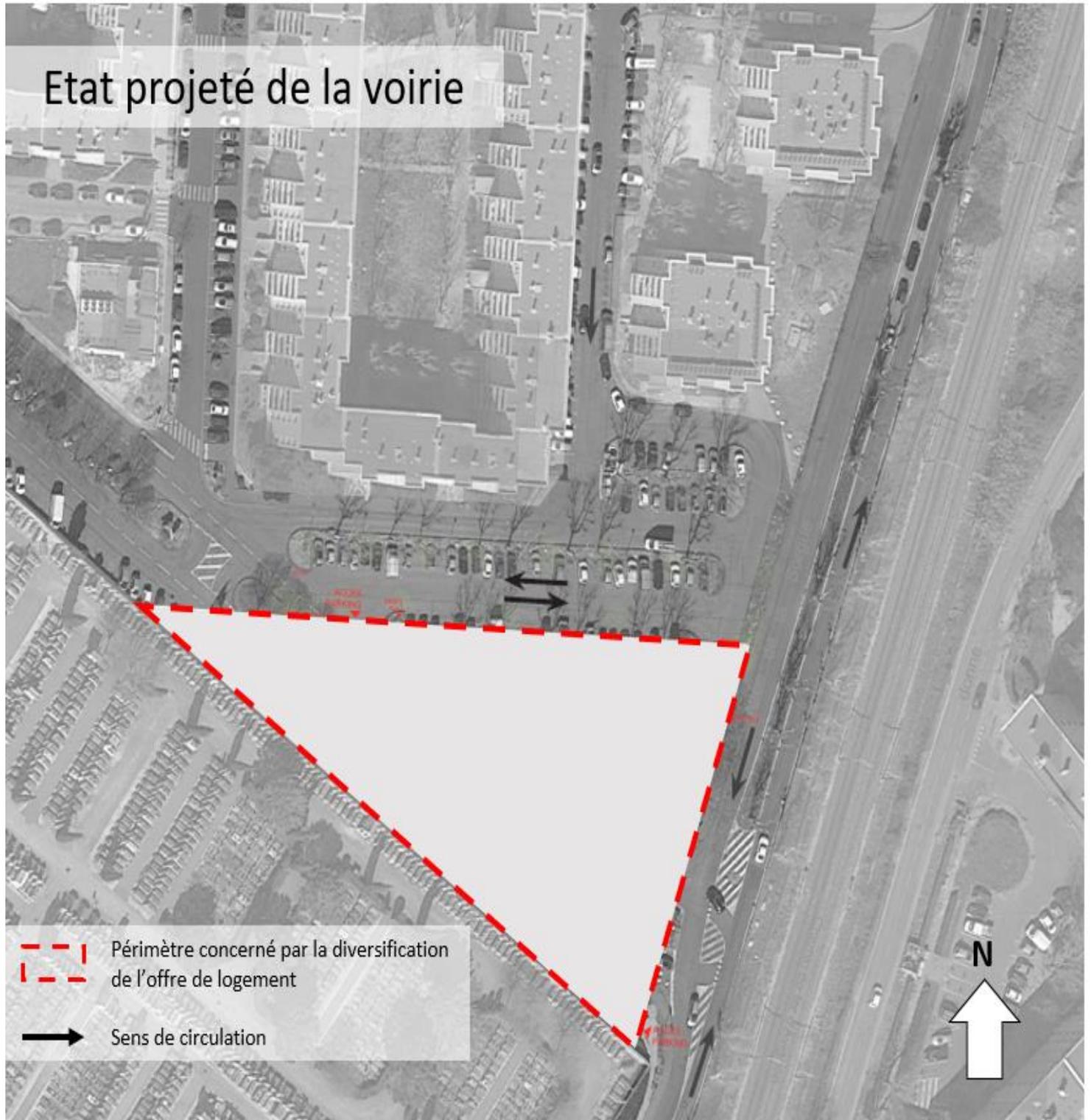
- ➔ ***L'étude réalisée prend en compte la nécessité de maintenir la circulation sur la rue Vincent Van Gogh et l'opération de diversification de l'offre de logement par le promoteur intègre bien cette nécessité. Le seul dévoiement de la rue permettrait d'y maintenir une desserte suffisante compte tenu du passage quotidien des véhicules, tout en respectant le maintien d'un double sens de circulation.***

5. PLANS PARCELLAIRES

- limites existantes de la voie communale, des parcelles riveraines et des bâtiments existants–
- limites projetées de la voie.

(voir également en partie n°7 annexes – document d’arpentage / projet plan de division des parcelles CN178 / CN180 pour y implanter une opération de diversification de l’offre de logement)

Limites projetées de la voirie communale



6. LISTE DES PROPRIETAIRES

Des parcelles comprises, en tout ou partie, dans l'emprise du projet ;

6. Liste des propriétaires des parcelles riveraines

Parcelles - Tous les propriétaires du foncier et du bâti

Parcelle	1er Propriétaire	Qualité	Nom Prop	Prénom Prop	Adresse Prop	CP Prop	Ville Prop	Droit réel ou particulier	Démembrement/indivision - C S L I V
CN40	COMMUNE DE CAVAILLON	Personne morale	COMMUNE DE CAVAILLON		HOTEL DE VILLE, rue JOSEPH GUIZ	84300	CAVAILLON	Propriétaire	
CN178	COMMUNE DE CAVAILLON	Personne morale	COMMUNE DE CAVAILLON		HOTEL DE VILLE, rue JOSEPH GUIZ	84301	CAVAILLON	Propriétaire	
CN180	COMMUNE DE CAVAILLON	Personne morale	COMMUNE DE CAVAILLON		HOTEL DE VILLE, rue JOSEPH GUIZ	84302	CAVAILLON	Propriétaire	
CN179	COMMUNE DE CAVAILLON	Personne morale	COMMUNE DE CAVAILLON		HOTEL DE VILLE, rue JOSEPH GUIZ	84302	CAVAILLON	Propriétaire	

7. Annexes

Plan des parcelles riveraines aux rues Vincent Van Gogh, Fontaine de Vaucluse et Allée de la Sorgue souterraine



Commune : 094035
Cavalion

Numéro d'ordre du document d'arpente

Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section : CN
Folioté (s) : 01
Quaieté du plan : régulier <2003/80
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1250
Date de l'édition : 01/01/2008

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGSP)

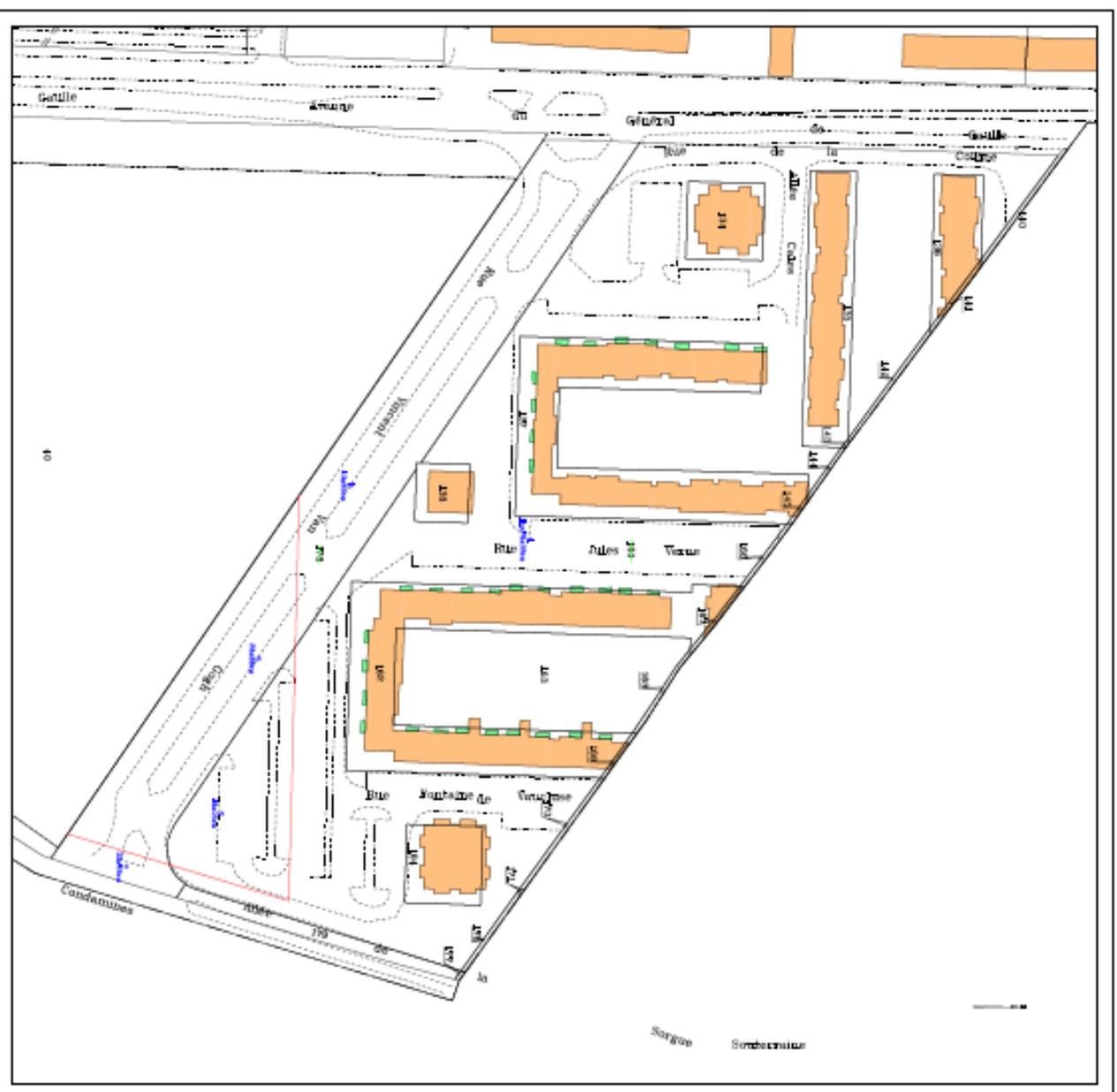
(Art. 25 du décret 55 217 du 30 avril 1955)

GESTION
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- 1- En respect des indications qui ont été fournies au bureau ;
 - 2- En conformité avec le plan ;
 - 3- D'après un plan d'arpente ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 31/01/2023, par M. AGUILHON, géomètre à APT.
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise S453.
- A. APT le 31/01/2023.

Copie du rédacteur du document :

Document dressé par
AGUILHON CHRISTOPHE
à APT
Date 31/01/2023
Signature :



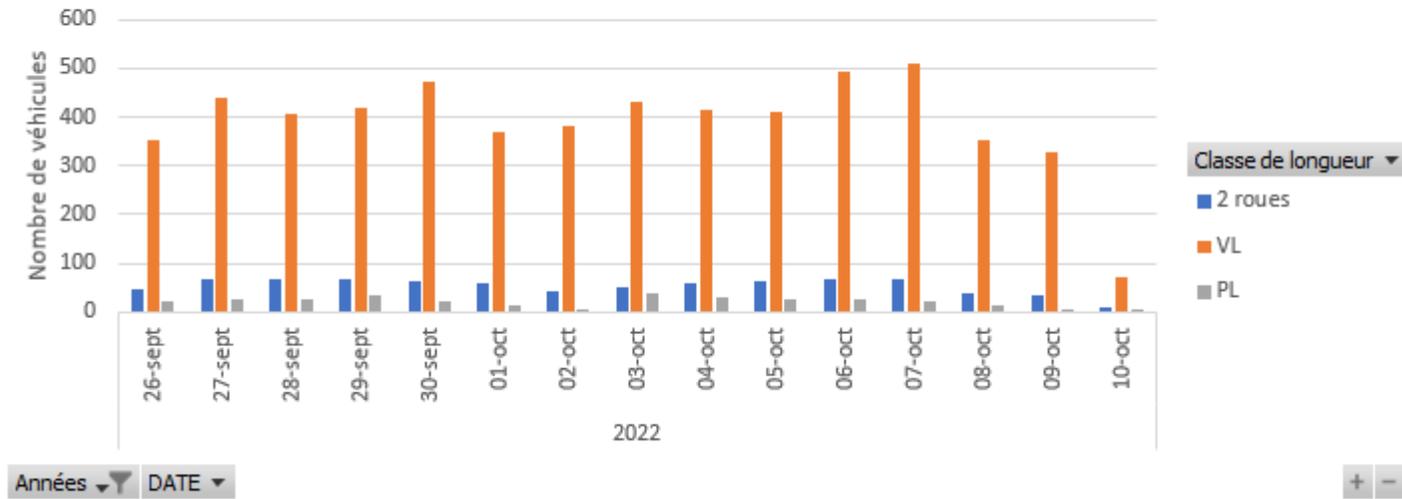
(1) Copie de l'original certifié. La feuille d'un registre qui doit être conservée par le bureau pour être consultée à tout moment.
(2) Copie de l'original certifié. La feuille d'un registre qui doit être conservée par le bureau pour être consultée à tout moment.
(3) Copie de l'original certifié. La feuille d'un registre qui doit être conservée par le bureau pour être consultée à tout moment.

Comptage routier de la rue Vincent Van Gogh

Comptage véhicule - circulation côté cimetière (VL = Véhicule Léger ; PL = Poids Lourd)

Mesures

Evolution nombre de véhicules (histogr.)



Comptage véhicule - circulation côté Docteur Ayme (VL = Véhicule Léger ; PL = Poids Lourd)

Mesures

Evolution nombre de véhicules (histogr.)

